



## Tarifs

CERT REF 07 - Révision 11

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI





## SOMMAIRE

<b>1. OBJET</b> .....	<b>3</b>
<b>2. REFERENCES ET DEFINITIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>3. DOMAINE D'APPLICATION</b> .....	<b>3</b>
<b>4. MODALITES D'APPLICATION</b> .....	<b>3</b>
<b>5. MODIFICATIONS APORTEES A L'EDITION PRECEDENTE</b> .....	<b>3</b>
<b>6. TARIFS POUR LES FRAIS LIES AU PROCESSUS D'ACCREDITATION</b> .	<b>3</b>
6.1. Instruction du dossier .....	3
6.2. Evaluation.....	3
6.3. Redevance annuelle.....	4
<b>7. TARIFS POUR LES FRAIS LIES A DES OPERATIONS SPECIFIQUES ...</b>	<b>7</b>
7.1. Vérification de la mise en œuvre de plans d'actions par voie documentaire .....	7
7.2. Transfert d'accréditation .....	7
7.3. Frais liés à une demande de levée de suspension volontaire .....	7
7.4. Autres évaluations particulières.....	7
7.5. Légalisation de signature.....	7
7.6. Traduction en anglais des attestations et annexes techniques d'accréditation.....	7

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI



## 1. OBJET

Ce document définit les tarifs applicables par la section « Certifications ».

## 2. REFERENCES ET DEFINITIONS

Ce document s'applique en complément des documents suivants :

CERT REF 06 – Frais d'accréditation

## 3. DOMAINE D'APPLICATION

Ce document s'applique à tous les organismes accrédités ou candidats à l'accréditation de la section « Certifications » ci-après dénommés « organismes ».

## 4. MODALITES D'APPLICATION

Ce document est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 5. MODIFICATIONS APPORTEES A L'EDITION PRECEDENTE

Les principaux changements concernent l'augmentation de l'ensemble des tarifs d'évaluation.

Dans un souci de lisibilité, les modifications ne sont pas identifiées.

## 6. TARIFS POUR LES FRAIS LIES AU PROCESSUS D'ACCREDITATION

### 6.1. Instruction du dossier

- ◆ Demande d'accréditation initiale
  - ◆ Recevabilité simple **853,00 € HT**
  - ◆ Recevabilité approfondie **1219,00 € HT**
  - ◆ Analyse du programme de certification (par programme) **610,00 € HT**
- ◆ Demande d'extension d'accréditation
  - ◆ Recevabilité simple **488,00 € HT**
  - ◆ Recevabilité approfondie **853,00 € HT**
  - ◆ Analyse du programme de certification (par programme) **610,00 € HT**
- ◆ Demande d'accréditation initiale ou d'extension pour une nouvelle activité non encore ouverte à l'accréditation **Sur devis**

### 6.2. Evaluation

#### 6.2.1. Evaluation

- ◆ Prestation de responsable d'évaluation (par journée d'évaluation) **1331 € HT**



- ◆ Prestation d'évaluateur ou d'expert technique (par journée d'évaluation) **1220 € HT**

## 6.2.2. Traduction en langue française de rapport d'évaluation dans d'autres langues que l'anglais

Sur devis

## 6.3. Redevance annuelle

### 6.3.1. Organismes certificateurs de produits et services

#### 6.3.1.1. Formule de calcul

$R = \text{Partie fixe} + \text{Coefficient A} \times (\text{partie fixe} \times \text{nombre de domaines}) + \text{Coefficient B} \times (\text{partie fixe} \times \text{nombre d'équivalents temps pleins impliqués}) + \text{Coefficient C} \times (\text{nombre de sites à l'étranger réalisant des activités essentielles}) + \text{partie variable complémentaire.}$

Les domaines sont ceux définis dans le document CERT CPS INF 02.

#### 6.3.1.2. Partie fixe

**2711 € HT**

#### 6.3.1.3. Partie variable

##### 6.3.1.3.1. Coefficients

- ◆ Coefficient A **0,235**
- ◆ Coefficient B **0,041**
- ◆ Coefficient C **165**

##### 6.3.1.3.2. Nombre d'équivalents temps pleins impliqué

C'est le nombre de personnes de l'organisme intervenant dans le processus de certification ramené en équivalent temps plein.

##### 6.3.1.3.3. Partie variable complémentaire

- ◆ Dispositif Textile Exchange **2032 € HT**
- ◆ Dispositif EPA **2032 € HT**

### 6.3.2. Organismes de certification d'entreprises

#### 6.3.2.1. Formule de calcul

$R = \text{Partie fixe} + \text{partie variable par domaine} \times \text{nombre de domaines} + \text{partie variable par certificat} \times \text{nombre de certificats} + \text{partie variable par site certifié} \times \text{nombre de sites certifiés} + \text{partie variable complémentaire} + \text{partie variable par site à l'étranger de l'organisme} \times (\text{nombre de sites à l'étranger de l'organisme réalisant des activités essentielles}).$

#### 6.3.3. Partie fixe

**2305 € HT**



### 6.3.4. Partie variable

- ◆ Par domaine accrédité : **1139 € HT**  
Les domaines sont ceux définis dans le document CERT CEPE INF 07 (sauf mention spécifique indiquée dans le document d'exigences spécifiques correspondant)
  
- ◆ Par certificat couvert par l'accréditation
  - Pour les 100 premiers certificats **14,55 € HT**
  - Pour les 101ème à 500ème certificats **5,81 € HT**
  - Pour les 501ème à 5000ème certificats **2,20 € HT**
  - Au-delà de 5000 certificats **0,73 € HT**
  
- ◆ Par site certifié couvert par l'accréditation (non compris les sites principaux détenteurs des certificats)  
*Si le nombre de sites est inférieur au nombre de certificats, cette fraction de la partie variable est égale à 0. Les certificats et les sites sont comptés de façon globale quels que soient les domaines auxquels ils se rattachent*
  - Pour les 100 premiers sites **7,38 € HT**
  - Pour les 101ème à 500ème sites **2,86 € HT**
  - Pour les 501ème à 5000ème sites **1,10 € HT**
  - Au-delà de 5000 sites **0,37 € HT**
  
- ◆ Partie variable complémentaire pour le domaine aérospatial, en fonction du nombre de sites certifiés couverts par l'accréditation (y compris les sites principaux détenteurs des certificats)
  - De 1 à 50 sites **1768 € HT**
  - De 51 à 150 sites **2646 € HT**
  - De 151 à 280 sites **3522 € HT**
  - De 281 à 500 sites **4400 € HT**
  - De 501 à 1200 sites **5291 € HT**
  - De 1201 à 3200 sites **6168 € HT**
  
- ◆ Par site à l'étranger de l'organisme réalisant des activités essentielles **165 € HT**

### 6.3.5. Organismes vérificateurs des déclarations d'émissions de GES

#### 6.3.5.1. Formule de calcul

$R = \text{Partie fixe} + \text{partie variable par domaine} \times \text{nombre de domaines} + \text{partie variable par vérification} \times \text{nombre de vérifications} + \text{partie variable par site à l'étranger de l'organisme} \times (\text{nombre de sites à l'étranger de l'organisme réalisant des activités essentielles}) + \text{partie variable par état membre} \times (\text{nombre d'états membres dans lesquels l'organisme exerce})$

#### 6.3.6. Partie fixe

**2305 € HT**



### 6.3.6.1. Partie variable

- ◆ Par domaine accrédité  
Les domaines sont ceux définis dans le document CERT CEPE INF 07 (sauf mention spécifique indiquée dans le document d'exigences spécifiques correspondant) **1139 € HT**
- ◆ Par vérification couverte par l'accréditation
  - Pour les 100 premières vérifications **14,55 € HT**
  - Pour les 101<sup>ème</sup> à 500<sup>ème</sup> vérifications **5,81 € HT**
  - Pour les 501<sup>ème</sup> à 5000<sup>ème</sup> vérifications **2,20 € HT**
- ◆ Par site à l'étranger de l'organisme réalisant des activités essentielles **165 € HT**

### 6.3.7. Organismes de certification de personnes

#### 6.3.7.1. Formule de calcul

R = Partie fixe + partie variable par domaine x nombre de domaines + partie variable par certificat x nombre de certificats.

#### 6.3.7.2. Partie fixe

**1768 € HT**

#### 6.3.7.3. Partie variable

- ◆ Par domaine accrédité  
Les domaines sont ceux définis dans le document CERT CEPE INF 07 (sauf mention spécifique indiquée dans le document d'exigences spécifiques correspondant) **1349 € HT**
- ◆ Par certificat couvert par l'accréditation
  - Pour les 100 premiers certificats **2,30 € HT**
  - Pour les 101<sup>ème</sup> à 500<sup>ème</sup> certificats **1,15 € HT**
  - Pour les 501<sup>ème</sup> à 5000<sup>ème</sup> certificats **0,02 € HT**
  - Au-delà de 5000 certificats **0,01 € HT**

### 6.3.8. Organismes de qualification d'entreprises

#### 6.3.8.1. Formule de calcul

R = Partie fixe + partie variable par domaine x nombre de domaines + partie variable par certificat x nombre de certificats.

#### 6.3.8.2. Partie fixe

**1690 € HT**



### 6.3.8.3. Partie variable

- ◆ Par domaine accrédité  
Les domaines sont ceux définis dans le document CERT CEPE INF 07 (sauf mention spécifique indiquée dans le document d'exigences spécifiques correspondant) 812 € HT
  
- ◆ Par certificat couvert par l'accréditation
  - Pour les 1000 premiers certificats 1,65 € HT
  - Pour les 1001<sup>ème</sup> à 2000<sup>ème</sup> certificats 0,91 € HT
  - Pour les 2001<sup>ème</sup> à 5000<sup>ème</sup> certificats 0,46 € HT
  - Pour les 5001<sup>ème</sup> à 10000<sup>ème</sup> certificats 0,28 € HT
  - Au-delà de 10000 certificats 0,14 € HT

## 7. TARIFS POUR LES FRAIS LIES A DES OPERATIONS SPECIFIQUES

### 7.1. Vérification de la mise en œuvre de plans d'actions par voie documentaire

570 € HT

### 7.2. Transfert d'accréditation

570 € HT

### 7.3. Frais liés à une demande de levée de suspension volontaire

- ◆ Evaluation par voie documentaire 570 € HT
- ◆ Evaluation supplémentaire sur site cf. § 6.2.

### 7.4. Autres évaluations particulières

- ◆ Evaluation par voie documentaire 570 € HT
- ◆ Evaluation supplémentaire sur site cf. § 6.2

### 7.5. Légalisation de signature

531 € HT

### 7.6. Traduction en anglais des attestations et annexes techniques d'accréditation

Sur devis